

## Délibération du comité syndical Séance du 2 juillet 2019

<b>SDE35</b>	
Village des collectivités 1 avenue de Tizé CS 43603 352036 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	20
Absents :	16
Quorum :	19
Votants :	20
Reçu en Préfecture 19/07/2019	
Publication 19/07/2019	

L'an deux mil dix-neuf, le deux *juillet* à dix heures trente, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf, s'est réuni dans les locaux de SMILE 64 bd Voltaire à RENNES sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN (jusqu'au point 13), Loïc GODET et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents, Michel BENEDETTI (à partir du point 6), Camille BONDU, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, André DAVY, Michel JEULAND, Patrick LE GUYADER, Jean-Luc MORLAIS, Franck NOEL, Nadège NOISETTE, Jacques RENAULT et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absents ou excusés : Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Olivier DEHAESE, Didier DUPERRIN, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, André LATREILLE, Yannick NADESAN, Alain PAUL, Jacques POUPART et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 20 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Comité peut valablement délibérer.

### Délibération n°20190702\_COM\_08 – Groupement d'achat Energie – Attribution des marchés relatifs à l'acheminement et à la fourniture de gaz

Vu la délibération n°20190521\_COM\_03 en date du 21 mai 2019 relative au lancement de la consultation portant sur l'acheminement et à la fourniture de gaz pour les membres du groupement d'achat d'énergie coordonné par le SDE35 ;

Les membres du Comité syndical, après délibération, à l'unanimité décident :

- d'autoriser le Président à valider le dossier de consultation des entreprises y compris les critères de notation au stade de l'accord-cadre et des marchés subséquents ;
- d'autoriser le Président à lancer les consultations et à réaliser les démarches préalables à l'attribution.

Les caractéristiques de la consultation seront présentées au Comité du mois de septembre 2019. Celui-ci sera amené à délibérer pour autoriser le Président à signer les marchés après accord de la CAO.

Pour extrait conforme,

**Le Président,  
Didier NOUYOU**

